

Aharé Mot
Kédochim

2 Maï 2020
8 Iyar 5780

1134

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Un être humain peut-il parvenir à la sainteté ?

« **Soyez saints ! Car Je suis saint, Moi l'Éternel, votre D.ieu.** » (Vayikra 19, 1)

Dans Torat Cohanim, nos Sages expliquent ainsi ce verset : « Soyez ascètes. » Dans la section de Chémini, nous trouvons un verset similaire : « Vous devez donc vous sanctifier et rester saints, parce que Je suis saint. » (Ibid. 11, 44) Et le Torah Cohanim de commenter : « De même que Je suis saint, soyez saints ; de même que Je suis ascète, soyez ascètes. »

Il est difficile de comprendre ce Midrach. Comment un être humain, fait de matière, peut-il parvenir au niveau de sainteté du Roi des rois, le Saint béni soit-Il, devant lequel même les anges tremblent ? L'homme est animé d'un mauvais penchant tentant constamment de le faire trébucher et déployant toutes ses ressources pour le détourner du droit chemin. Est-il vraisemblable qu'il arrivera à se hisser à des niveaux de sainteté si élevés, en dépit de toutes les épreuves ardues ? Comment donc lui enjoindre d'être saint au même titre que le Créateur ?

D'après nos Maîtres (Nida 30b), le verset « toute langue prêterait serment » se réfère au jour de la naissance où on nous fait jurer d'être justes et de ne pas être mécréants. Même si le monde entier dit à quelqu'un qu'il est un juste, ajoutent nos Sages, il doit se considérer comme un mécréant et savoir que l'Éternel est pur, que Ses serviteurs le sont également et qu'il a été doté d'une âme pure ; que, s'il préserve sa pureté, c'est bien, mais sinon, D.ieu lui retirera son âme.

Mais ce serment n'est-il pas mensonger ? Car, avant de venir au monde, l'homme sait-il ce qui l'y attend, les difficultés qu'il rencontrera face au mauvais penchant ? Se trouvant dans les mondes supérieurs, dépourvu de toute trace de mal et soustrait à l'emprise du mauvais penchant, il pensera certainement qu'il est aisé d'être juste et non impie et s'y engagera volontiers. Cependant, lorsqu'il arrivera dans ce monde et sera confronté à l'adversité, il risquera bien vite de regretter sa promesse.

Avec l'aide de D.ieu, je répondrai comme suit. Lorsque, avant de venir au monde, l'homme se trouve encore auprès du Créateur, on lui montre toutes les épreuves qui l'y attendent et on le prévient qu'il devra mener une guerre permanente contre son mauvais penchant. Seulement ensuite, on lui demande de prêter serment d'être juste. Aussi sait-il pertinemment à quoi il s'engage et sa parole garde-t-elle toute sa valeur.

Ceci apporte un nouvel éclairage aux paroles de la Guémara (Nida 31b) selon lesquelles, lorsque le fœtus se trouve dans le ventre de sa mère, une bougie est allumée au-dessus de sa tête et il peut voir d'un bout

du monde à l'autre. En d'autres termes, on lui montre le monde avec toutes ses épreuves, afin qu'il prenne conscience des difficultés qui l'y attendent. Puis, on lui dit que, s'il désire sortir vainqueur de cette guerre contre le mauvais penchant, il devra toujours veiller à ce qu'une lumière brille au-dessus de lui, c'est-à-dire que la lumière de la Torah le guide en permanence.

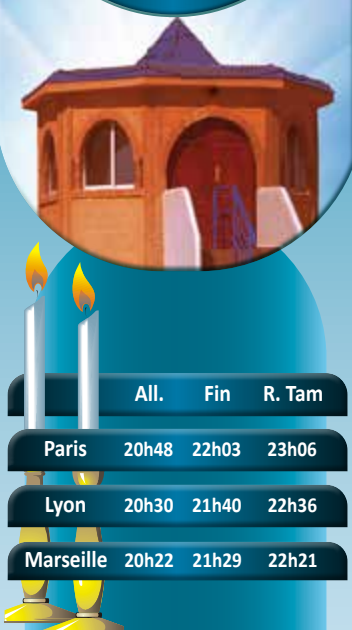
On lui demande de prêter un tel serment précisément lorsqu'il est dans les mondes supérieurs, dans une atmosphère de perfection, dépourvue de toute impureté, afin qu'à l'heure où il le prononce, il s'imprègne de la sainteté environnante. Ceci lui permet d'insuffler dans son être d'exceptionnelles forces de sainteté des mondes supérieurs, qui lui permettront ensuite, une fois plongé dans ce monde, de mener une vie à l'aune de la sainteté et de faire face aux épreuves de son existence.

Aussi, avant même son arrivée dans notre planète, le Créateur pourvoit à l'homme les forces nécessaires pour surmonter son mauvais penchant, lui fournissant d'immenses recharges de sainteté et de pureté. Et il y arrive donc équipé d'un important bagage spirituel, qui lui servira d'arme contre le mauvais penchant et lui permettra de se tenir à son engagement. Car, D.ieu ne le confronte pas à une épreuve qu'il ne serait pas en mesure de surmonter.

Par conséquent, lorsque le Saint béni soit-Il nous enjoint « Soyez saints car Je suis saint » (Vayikra 19, 1), Il ne désire pas signifier que nous L'égalions, ce qui serait impossible, mais simplement que nous continuions à être saints comme nous l'étions avant de venir au monde. Et, si nous maintenons effectivement notre sainteté, l'Éternel nous la renforcera encore davantage.

Tel est donc, en substance, l'ordre divin « Soyez saints ». Le Zohar explique que toutes les mitsvot données par D.ieu ont la dimension de conseils et d'outils nous permettant d'atteindre la sainteté. L'homme en a donc la possibilité, puisqu'il a été doté des instruments pour y parvenir.

La Torah poursuit : « Révérez, chacun, votre père et votre mère. » (Vayikra 19, 3) Quel est le lien entre cette mitsva et l'exigence de sainteté qui sont juxtaposées ? « Les actes des pères sont un signe pour leurs enfants », nous enseignent nos Sages. L'enfant imite naturellement ses parents. Aussi, s'ils se comportent avec sainteté et pureté, leurs enfants adopteront cette ligne de conduite, l'éducation se faisant essentiellement par l'exemple personnel. C'est la raison pour laquelle la Torah nous ordonne d'être saints, puis évoque l'ordre de révéler ses parents, afin de laisser entendre que, si l'on adhère à la sainteté, nos enfants y adhéreront également.



	All.	Fin	R. Tam
Paris	20h48	22h03	23h06
Lyon	20h30	21h40	22h36
Marseille	20h22	21h29	22h21

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloulot

Le 8 Iyar, Rabbi David 'Hizkiyahou 'Hadad, auteur du Kéren David
Le 9 Iyar, Rabbi Avigdor Kara, auteur du Kné Hagadol
Le 10 Iyar, Eli Hacohen et ses deux fils (commémoré par un jeûne chez les justes)
Le 11 Iyar, Rabbi Naphtali Tsvi de Ropchitz, auteur du Ayala Chlou'ha
Le 12 Iyar, Rabbi Messaod, fils de Rabbi Yaakov Abi'hiatséna
Le 13 Iyar, Rabbi Yaakov Meïr Chakhter, auteur du Zimrat Yécha
Le 14 Iyar, Rabbi Meïr baal Haness
Le 7 Iyar, Rabbi Chlomo Lintchitz, le «Kli Yakar»



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Un caprice d'enfant ?

C'est une femme en larmes qui se confiait à moi. Après de longues années de mariage, elle n'avait toujours pas eu le mérite d'avoir des enfants. « Pourquoi mon amie, ma voisine, ma cousine, ma sœur et tous ceux qui m'entourent ont des enfants, mais pas moi ? », s'écria-t-elle.

J'avais beaucoup de peine pour elle, mais je ne pouvais pas beaucoup l'aider, car la clé des enfants est seulement entre les mains de D.ieu.

Cependant, au fil de la conversation, tandis que je m'efforçais de lui remonter le moral, je remarquai qu'elle pointait vers moi un doigt accusateur, me prenant à partie comme si j'étais personnellement responsable de sa stérilité, comme si c'était moi qui l'empêchais d'être heureuse. C'est en tout cas l'impression que donnaient les coups dont elle martelait mon bureau pendant qu'elle parlait, ne me laissant pas le loisir de lui répondre. Je tentai de lui rappeler que nous ne connaissons pas les calculs célestes, mais elle refusa de se laisser convaincre.

Je décidai finalement de donner un tout autre tour à la conversation. « Je suis plus heureux que vous ! », lui lançai-je alors, provocant.

Silence. Cette réaction inattendue la prit de court et la laissa sans voix. J'en profitai pour poursuivre : « Vous vous adressez à moi et me réclamez des enfants, comme une fille revendiquant obstinément de son père un cadeau et ne se calmant pas tant que son désir n'a pas été satisfait. D'une certaine manière, vous prouvez ainsi que nous avons un Père céleste. Allez donc vous plaindre à Lui et Lui soumettre vos volontés ! Et, si D.ieu veut, vous aurez rapidement le mérite d'avoir des enfants. »

Lorsqu'un Juif se trouve dans la détresse, s'il se tourne vers le Créateur comme vers un père duquel on réclame obstinément et inlassablement une faveur, Il ressentira la proximité et la foi pure de Son « fils » et le gratifiera de Ses bienfaits.

DE LA HAFTARA

« La parole de l'Éternel me fut adressée en ces termes : "O toi, fils de l'homme ! (...)" » (Yé'hezkel chap. 22)

Lien avec la paracha : le prophète se lamente sur les péchés des enfants d'Israël, sujet de notre paracha où D.ieu leur ordonne de ne pas imiter les pratiques abominables des nations.

Les Achkénazes lisent la haftara « *N'êtes-vous pas pour Moi comme les fils de l'Éthiopie (...)* » (Amos chap. 9) où il est question des tribus du royaume d'Israël qui furent exilées à cause des péchés de leur génération, écho au verset de notre paracha « Craignez que cette terre ne vous vomisse si vous la souillez ».

CHEMIRAT HALACHONE

Même de son père ou de sa mère

L'interdiction de donner crédit à de la médisance s'applique pareillement si on l'entend de personnes étrangères ou de membres de sa famille, y compris de ses parents. D'après le Tana debé Eliahou, si quelqu'un entend son père et sa mère s'entretenir de sujets vains, comme de la médisance, il doit non seulement veiller à ne pas y croire, mais, en plus, essayer de les faire taire (en veillant à s'exprimer avec respect). S'il se tait, il sera passible, tout comme eux, d'une grande punition.



Paroles de Tsaddikim

Le secret du riche

Deux amis d'enfance, l'un intelligent et l'autre sot, firent toute leur scolarité ensemble. A l'âge adulte, le premier se lança dans le monde des affaires et s'enrichit, alors que le second ne parvint rien à entreprendre et ne progressa pas sur l'échelle sociale. Un jour, ils se rencontrèrent et le sot demanda à son ami de lui révéler le secret de sa richesse.

Il lui expliqua alors : « De temps à autre, je voyage dans des pays lointains où j'achète de la marchandise, que je rapporte ici pour la revendre. Cet argent m'apporte une subsistance très honorable. » Surpris, l'autre continue à le questionner : « En quoi ta conduite est-elle intelligente ? Que gagnes-tu d'acheter de la marchandise en échange de pièces d'argent pour ensuite la revendre et récupérer des pièces ? Finalement, tu te retrouves avec ce que tu avais au départ ! » Le sage tenta une nouvelle fois de l'éclaircir en lui soulignant qu'il achetait un grand stock à prix réduit et le revendait ensuite beaucoup plus cher ; cette transaction amplifiait donc grandement son capital de départ.

Mais, le sot n'était toujours pas tranquille : tous les voyages de son ami lui coûtaient sans doute très cher et il devait également payer les frais de logement dans ses différentes destinations. Aussi, l'argent qu'il gagnait devait rapidement être dépensé. Ne trouvant pas d'autre moyen de le convaincre, le riche sortit le car-

net où il notait toutes ses dépenses et rentrées. Il lui montra en détail et noir sur blanc quelles étaient respectivement ses dépenses et ses rentrées qui, au total, aboutissaient à un solde créditeur, comme cela apparaissait sur la dernière ligne.

Là encore, le sot trouva à redire : « Si, comme tu le dis, l'essentiel est ce qui est écrit à la dernière ligne, pourquoi te fatigues-tu à voyager si loin ? Il te suffit d'écrire sur la dernière ligne de ton carnet la somme d'argent que tu désires gagner et ce sera parfait ! »

Tous comprendront le ridicule d'une telle suggestion, puisqu'il ne sert évidemment à rien d'inscrire des intérêts plus grands que ceux qu'on a réellement pu avoir. L'avantage de reporter ses transactions dans un carnet n'est valable que si l'on se conforme à la vérité.

Le Maguid Rabbi Elimélekh Biderman chelita explique qu'il en est de même concernant la supputation du Omer : nous devons chaque jour nous souvenir où nous en sommes dans notre préparation au don de la Torah et dans l'amélioration de nos traits de caractère ; une fois ce travail fait, nous pourrons faire le bilan sur la « ligne inférieure » en comptant le Omer. Nous ne pouvons nous contenter, à la fin de la prière d'arvit, d'énoncer avec émotion le jour où nous nous trouvons si, le reste de la journée, nous n'avions pas du tout à l'esprit la tâche reposant sur nous durant cette période. Car, nous ressemblerions ainsi à ce sot qui croyait possible de transformer les résultats en écrivant ce qui nous plaît sur la dernière ligne du carnet – soit, en récitant, à la fin de la journée, « aujourd'hui, on est le énième jour du Omer ». Même si nous nous rendrions ainsi quittes de cette mitsva, nous passerions à côté de l'essentiel.



PERLES SUR LA PARACHA

Des petits considérés comme grands

« *Après la mort des deux fils d'Aaron.* » (Vayikra 16, 1)

D'après le Zohar, Nadav et Avihou avaient moins de vingt ans, ce pour quoi ils sont appelés « fils d'Aaron », en référence à leur statut d'enfant dépendant de leur père.

S'il en est ainsi, pourquoi furent-ils punis par D.ieu, alors que l'homme ne l'est qu'après avoir atteint cet âge ?

L'auteur du Hadrach Véhaïyoum explique, en s'appuyant sur les paroles de nos Maîtres (Brakhot 31b), qu'un jeune enfant particulièrement intelligent peut être puni avant vingt ans. C'est pourquoi Eli Hacohen dit à Chmouel, âgé de deux ans, qu'il était passible de mort, car il avait perçu sa grande sagesse.

D'où la suite du verset « qui, s'étant avancés devant l'Eternel », nous expliquant la cause de leur mort : du fait qu'ils avaient accédé à un haut niveau, étaient très proches de D.ieu, ils décédèrent, bien qu'ils n'eussent pas encore atteint l'âge d'être punis par le Ciel.

L'humilité et l'estime, deux qualités vitales

« *Voici comment Aaron entrera dans le sanctuaire.* » (Vayikra 16, 3)

La valeur numérique du terme vézot (voici) est la même que celle du mot chafel (bas) et du mot kadoch (saint).

L'auteur du Sia'h Yaakov Yossef zatsal y lit en filigrane l'idée suivante : le Saint béni soit-Il signifie à Aaron qu'afin de Le servir, l'homme a besoin de deux qualités. Il doit à la fois avoir de l'humilité, pour tout ce qui le concerne, et également de l'estime pour ce qui a trait à l'honneur divin.

La Présence divine, à l'image d'une mère dévouée

« *La Tente d'assignation, qui réside avec eux parmi leurs souillures.* » (Vayikra 16, 16)

Une fois, de nombreux Admourim, qui s'étaient rassemblés près du Maguid de Trisk, lui demandèrent pourquoi le Zohar se réfère à la Présence divine par l'appellation de « mère ».

Il leur demanda de proposer eux-mêmes une réponse, mais ils insistèrent pour qu'il leur donne la sienne.

Il leur répondit alors qu'il est habituel, dans le monde, qu'un père apporte un enfant sale à sa mère pour qu'elle le lave ; puis, une fois propre, il l'enlace et l'embrasse. Par contre, la maman étirent et embrasse son enfant même quand il est sale.

De même, la Présence divine est prête à résider parmi nous même dans notre souillure, lorsque nous sommes salis par nos péchés. Aussi, est-elle comparée à la mère.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Se sanctifier dans ce qui est permis

« *Soyez saints ! Car Je suis saint, Moi l'Eternel, votre D.ieu.* » (Vayikra 19, 2)

Notre section mentionne le sujet de la sainteté, sur lequel elle revient à trois reprises. Elle s'ouvre par l'ordre « Soyez saints ! Car Je suis saint, Moi l'Eternel, votre D.ieu ». Puis nous lisons : « Sanctifiez-vous et soyez saints, car Je suis l'Eternel votre D.ieu. Observez Mes lois et exécutez-les : Je suis l'Eternel qui vous sanctifie. » (20, 7-8) Enfin, un peu plus loin dans le même chapitre, il est écrit : « Soyez saints pour Moi, car Je suis saint, Moi l'Eternel. » (20, 26)

Il existe deux niveaux de sainteté : se sanctifier dans ce qui est permis, comme l'explique le Ramban, et s'abstenir d'enfreindre les interdits de la Torah, comme l'explique Rachi en marge de notre verset introductif « Soyez saints » – « Ecartez-vous des relations interdites et du péché, car partout où tu trouves une barrière devant la débauche, tu trouves mention de la sainteté », commentaire suivi de plusieurs exemples. Cette conduite s'exprime par une séparation des nations du monde, puisque celles-ci sont débauchées, consomment des aliments interdits et se souillent par toutes les abominations, alors que nous nous mettons à l'écart de tous ces comportements, représentant des péchés.

Les mots du Ramban, « Sanctifie-toi dans ce qui t'est permis », peuvent également être interprétés comme une injonction de nous abstenir des conduites qui étaient permises avant le don de la Torah. Les relations interdites aujourd'hui n'étaient alors pas prohibées. Nous trouvons à cet égard que Yaakov épousa deux sœurs, que les chefs de tribus épousèrent leurs sœurs (cf. Rachi, Béréchit 37, 35) et qu'Amram se maria avec sa tante, Yo'heved. De même, D.ieu n'avait pas encore ordonné à nos ancêtres de ne pas consommer d'aliments interdits et il en est ainsi pour tous les autres commandements de la Torah.

Néanmoins, il existe un niveau de sainteté encore supérieur : garder ses distances des autres nations pour le Nom divin. Rachi le souligne dans la suite de son commentaire, citant nos Sages : « Rabbi Elazar ben Azaria demande : d'où sait-on que l'homme ne doit pas dire "La viande de porc me répugne" ou "Je ne peux supporter de me vêtir d'une étoffe mixte" [lin et laine], mais doit dire "Je le voudrais, mais que puis-je faire, mon Père céleste me l'a défendu ?" ? Nous l'apprenons du verset "Je vous ai séparés d'avec les peuples pour que vous soyez à Moi" : que votre séparation d'eux soit en l'honneur de Mon Nom. Il faut se séparer du péché et se soumettre au joug du royaume céleste. »

Tel est le degré le plus sublime. De même que, comme le disent nos Sages, « une mitsva entraîne une autre », la sainteté attire dans son sillage un renforcement dans ce domaine. L'exigence de sainteté est exprimée par la Torah de manière progressive. Elle commence par nous ordonner « Soyez saints », c'est-à-dire nous demander de réduire la pratique d'activités permises, comme la discussion avec les femmes, la consommation de mets raffinés ou de vin. Ensuite, elle nous impose une intégrité dans notre service divin, comme il est dit : « Observez Mes lois », verset à rapprocher de l'incipit de Bé'hokotai, « Si vous vous conduisez selon Mes lois » (Vayikra 26, 3). Il s'agit des lois de l'Eternel qui doivent être telle une lumière guidant nos pas ; le cas échéant, nous nous rapprochons du Créateur. Enfin, le texte nous enjoint : « Soyez saints pour Moi », autrement dit, transformez votre essence pour devenir une partie de la Mienne. En cela, nous nous distinguerons des autres peuples.

C'est la plus grande sanctification du Nom divin que nous puissions réaliser, comme nous le disons dans la prière de Chabbat : « Tous les enfants d'Israël, qui sanctifient Ton Nom, se reposeront. » Le Chabbat nous offre l'opportunité d'accéder à ce degré sublime de sanctifier le Nom divin. Plus nous nous distinguons des non-juifs, plus ils ont de l'estime pour nous, alors que, quand nous cherchons à les imiter, leur haine à notre égard se renforce.

LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE



une nouvelle fois les premières cachettes plausibles, se disant qu'il avait peut-être mal regardé.

Pourquoi chercher encore et encore s'il a déjà fouillé de fond en comble tout son intérieur et n'y a rien trouvé ?

De fait, pour quelle raison entreprend-il tant de recherches ? Serait-il compulsif ? Pas du tout ; il accorde simplement beaucoup de valeur à son objet perdu.

De même, si on aimait vraiment son prochain comme soi-même, on chercherait dans les moindres recoins de son esprit pour trouver des justifications à sa conduite. On parviendrait alors à en découvrir, même si, superficiellement, elles semblent exagérées. Par contre, si on ne s'efforce pas de trouver de tels plaidoyers, cela signifie que son amour pour autrui est très lacunaire.

Dans l'un de ses cours, le Maguid Rabbi Réouven Karlenstein zatsal condamna le fait que nombreux sont ceux publiant des ouvrages sur le devoir de renforcer notre crainte du Ciel et notre méticulosité dans l'observance des mitsvot, alors qu'on ne pense pas à en écrire sur celui de juger notre prochain selon le bénéfice du doute. Il existe tant d'histoires de personnes qui se sont ingénies à justifier la conduite étrange d'autrui et, par la suite, ont remarqué que leur interprétation peu probable n'était autre que la réalité.

Il poursuivit son cours par le récit de l'une d'entre elles ayant eu lieu quelques années plus tôt. Un matin, dans la synagogue « Léderman », il y avait deux offices au nets, l'un se tenant dans le beit hamidrach, l'autre, plus restreint, dans la salle adjacente. Lorsque ce petit groupe d'hommes termina de réciter silencieusement la chemoné esré, on voulut procéder à sa répétition par le ministre officiant, mais, on constata alors qu'il n'y avait plus minian : l'un des fidèles avait disparu.

Les autres regardèrent à l'extérieur et le trouvèrent dans la cour de la synagogue. Ils lui dirent : « Reviens prier avec nous, tu es le dixième. »

« Non, se contenta-t-il de répondre.

– Pourquoi ne veux-tu pas revenir ?

– J'ai besoin d'air.

– Il y a un ventilateur à l'intérieur.

– Non, non, j'ai besoin d'air frais.

– Nous t'attendons...

– Je ne rentrerai pas. »

Comprenant qu'il ne céderait pas, ils allèrent chercher quelqu'un d'autre. Cet homme semblait en parfaite santé ; il était même particulièrement robuste. Et voilà que, subitement, il sentit qu'il n'avait plus suffisamment d'air à l'intérieur. L'un des fidèles le regardait d'un air incrédule. Mais, que faire d'autre que de chercher un autre Juif à sa place ?

Après la prière, l'homme qui l'avait quittée au milieu demanda qu'on appelle sa femme, car il ne se sentait pas bien. Outre l'air qui lui manquait, il sentait également un serrement de cœur.

L'après-midi, il n'était déjà plus en vie. Victime d'un violent arrêt cardiaque, il avait été emmené d'urgence à l'hôpital, mais il était déjà trop tard.

Se serait-on imaginé chose pareille ? Penserait-on qu'un homme semblant en bonne santé et affirmant ne pas avoir de l'air allait avoir une crise cardiaque ?

Oui ! Il nous incombe d'envisager même une telle possibilité. Si quelqu'un nous affirme ne pas avoir d'air, nous devons le juger selon le bénéfice du doute.

Il existe des centaines d'histoires similaires.

En voilà une autre.

Un homme se rendit auprès de Rabbé-nou Ovadia Yossef zatsal à sept heures et demie du matin. La Rabbanite lui dit qu'il dormait. Le visiteur ne put s'empêcher d'exprimer son étonnement : « Le Rav dort-il vraiment jusqu'à sept heures et demie du matin ? »

Le Rav, qui avait entendu ces propos, fit appeler l'individu pour lui dire : « Ne t'empresse pas de me juger négativement. Hier soir, je suis rentré chez moi à minuit, après avoir donné quatre cours à quatre endroits différents. J'ai alors reçu un fax d'Argentine au sujet d'une femme agouna. Je me suis aussitôt attelé à la tâche, écrivant une longue lettre jusqu'à cinq heures du matin pour la déclarer libre. Je suis ensuite allé prier au nets. Puis, je suis retourné à la maison pour me reposer un peu. Apprends donc à juger autrui selon le bénéfice du doute ! »

L'ordre figurant dans notre paracha, « Juge ton semblable avec impartialité » (Vayikra 19, 15), est interprété par Rachi de deux manières : « Au sens littéral. Autre explication : Juge ton prochain selon le bénéfice du doute. »

Rappelons ici le célèbre enseignement du Sfat Emèt sur la Michna de Avot (1, 6) : « Juge tout homme selon le bénéfice du doute. » Littéralement, il est écrit « tout l'homme », relève-t-il, d'où il déduit notre obligation de considérer le tableau complet d'une personne avant de la juger. Il s'agit de remonter jusqu'aux racines de son enfance, de se pencher en profondeur sur les replis cachés de son âme, d'enquêter sur ses problèmes personnels, ses compétences et sa situation pécuniaire, de se renseigner s'il a la vie facile ou non. Seulement après avoir trouvé la réponse à toutes ces questions, on sera en droit de le juger. Car, comment savoir de manière instantanée ce qu'il est en train de vivre ? Le jugement d'autrui est une affaire si complexe qu'il est préférable d'entraîner notre esprit à juger positivement, serait-ce d'une manière tirée par les cheveux. Même si, a priori, il n'y a aucune logique de justifier sa conduite, nous sommes tenus de réfléchir de manière tordue, d'orienter nos pensées vers les probabilités les plus irréelles, de trouver des justifications même absurdes à sa conduite, expliquant qu'il ait pu agir comme il l'a fait.

Est-il compulsif ?

Le Yalkout Léka'h Tov rapporte l'idée ci-après de Rabbi Dov Yaffé zatsal.

Celui qui ne juge pas son prochain selon le bénéfice du doute ne l'aime pas véritablement. Il illustre cette idée par l'exemple suivant. Si quelqu'un perd un objet qui lui est cher, il commencera par le chercher à tous les endroits où il est probable qu'il se trouve. S'il ne le trouve toujours pas, il ne baissera pas les bras, mais continuera à le chercher à d'autres endroits, où il a moins de chance de se loger. Si ses recherches sont encore infructueuses, il explorera